



Compte rendu de la CAPD 8 mars 2022

Lecture des déclarations liminaires : sur trois organisations syndicales seules deux ont lu une liminaire.

Vous trouverez, sur notre site, celle du **Snudi-FO 67**.

Réponse de l'administration :

Pour le dialogue social, il donne régulièrement des audiences et mets en place des groupes de travail hors cadre CAPD.

La crise sanitaire n'est pas derrière nous : il faut rester vigilant !

A propos de l'intervention du **Snudi- FO** sur la Liste d'aptitude des directeurs, il n'a pas de réponse. Il va chercher les textes !! Il n'y a pas de volonté de cacher quoique ce soit. Il suit la réglementation.

Les contractuels placés sur des postes de CP ou petite sections dédoublées !!!! Une incompréhension de la part des collègues : Réponse il a fallu remplacer vite et au cas par cas.

CTSD : création de poste de remplaçants, plus d'une vingtaine.

Les fermetures de la carte scolaire le DASEN va se battre pour les transformer en poste de remplaçants.

Approbation du Procès-verbal de la CAPD du 6 juillet 2021

Adopté à l'unanimité

Etude du recours d'un avis d'un entretien de carrière d'un collègue.

Questions diverses du **Snudi-FO**

FO : Comment la part modulable de la prime REP+ sera-t-elle versée ? Quels sont les critères d'attribution de l'académie ? Quand sera-t-elle versée aux collègues ?

Réponse de l'administration :

Cette prime fait l'objet d'un travail d'harmonisation en commun avec le 68. Il est question de faire une remontée du terrain des différents critères que les inspecteurs souhaiteraient mettre en avant.

A l'issus de ce groupe de travail la prime sera versée sur la paie du mois de mai.

Le SNUDI FO 67 réinterviendra auprès de l'administration pour connaître les critères d'attributions car, encore une fois, les réponses attendues ne sont pas au rendez-vous.

FO : Comment comptez-vous assurer les remplacements de longue durée pour finir l'année scolaire ?

Actuellement on est à un taux de remplacement de 82%. Actuellement 500 enseignants sont absents tous motifs confondus. Le personnel de la liste complémentaire recruté en février devrait très rapidement combler les manques.

Le SNUDI FO 67 réaffirme que le manque de remplacement est un véritable problème dans notre département et souligne que la continuité du service public n'est pas assurée faute de moyens humains.

-FO : Avez-vous engagé une réflexion avec la ville de Strasbourg concernant la problématique des locaux des classes dédoublées ? Avez-vous réalisé un bilan des classes dédoublées partagées au niveau des élèves et au niveau des conditions de travail des enseignants ?

Il n'y a pas d'obligation pour la ville de fournir des locaux cependant la municipalité essaie de prévoir des espaces de travail aménagé au sein de ces écoles dès que cela est possible. L'administration a prévu un accompagnement des collègues qui doivent partager leur classe. Pour l'instant, il n'y a pas de bilan sur le pédagogique pour les enfants ni sur les conditions de travail des enseignants : il sera fait en fin d'année scolaire.

Le SNUDI FO 67 dénonce les dérives de ce dispositif où les collègues qui enseignent depuis des années dans ces écoles et dans ces niveaux se retrouvent à devoir partager leurs classes !

Notre organisation syndicale sera aux aguets concernant les résultats des bilans sur les conditions de travail de nos collègues.

-FO :Nombre de directeurs de petites écoles nous contactent car leurs décharges de service ne sont pas assurées. Que comptez-vous faire ?

Le mois de janvier a été très particulier avec cette pandémie. L'administration assure que les journées seront rattrapées.

Le SNUDI FO 67 fera remonter cas par cas à l'administration afin que chaque directeur puisse avoir droit aux journées de décharges qui lui ait dû. La problématique des décharges date d'avant la pandémie. C'est une excuse toute trouvée de ne pas respecter le cadre réglementaire. Nous invitons tous les collègues à contacter le Snudi-FO sur cette question.

-FO :Maîtres E en Rased : certaines circonscriptions demandent à nos collègues Maîtres E de co-intervenir dans les classes. Qu'entendez-vous par là ?

Cette mesure était temporaire lié à la crise sanitaire elle n'est plus du tout d'actualité. Les maîtres E peuvent reprendre leurs activités, leur pédagogie et leur fonctionnement comme auparavant. A bon entendeur...

- FO :En cycle 3 et en REP+, les enseignants des classes de CM1 et CM2 ont reçu un protocole de passation d'évaluations en mathématiques et en français. Les enseignants vont devoir corriger et encoder ces nouvelles évaluations. Comment comptez-vous compenser cette charge supplémentaire de travail ?

Cela concerne un petit nombre d'enseignants. La demande n'avait jamais été faite. L'administration va réfléchir aux compensations et reviendra vers notre organisation syndicale et les collègues concernés.

Le SNUDI FO 67 sera particulièrement attentif à ce retour car les collègues se retrouvent contraint de participer à des enquêtes et des dispositifs chronophages et cela sans compensation ! Le travail gratuit ça suffit !!!

- Temps partiels : pourriez-vous nous faire un point sur le nombre de demandes de temps partiels de droit et sur autorisation ?

Pas encore possible car les retours sont encore attendus pour mi-mars.

- FO : Allègements de service, quel est le nombre de demandes cette année ? Quels sont les critères d'attribution ?

Pas encore possible car les retours sont encore attendus pour mi-mars.

-FO : Pass Education : Quand et selon quelles modalités les Pass Éducation seront-ils acheminés aux enseignants et AESH ?

En cours cela vient d'arriver dans les circonscriptions il y a 10 de jours. Ils sont en train de travailler dessus.